

Retour en Afrique

Au miroir de nos préjugés, les “biens mal acquis” apparaissent bien mal engagés

L'affaire des “biens mal acquis” poursuit son cours. Après la mise en cause des dirigeants du Congo, du Gabon et de la Guinée équatoriale, le président Paul Biya, qui vient d'être reconduit pour un sixième mandat à la tête du Cameroun, pourrait bientôt rejoindre la liste de ces chefs d'Etat poursuivis par la justice française en raison des conditions douteuses d'acquisition de biens immobiliers en France. Quel regard porter face à cela ?

Tout d'abord, d'un point de vue juridique, comment ne pas souligner que cette notion de “biens mal acquis” fait débat. Il y a quelques années, la France avait été un des pays les plus virulents dans son opposition à voir les Etats-Unis conférer à leur législation nationale (loin d'Amato et Helms Burton) un caractère supranational. L'argument était imparable : les lois nationales s'appliquent aux nationaux et non à des entités étrangères exerçant à l'étranger, en d'autres termes hors du territoire américain.

La décision de certains juges français aujourd'hui d'autoriser des ONG françaises a priori non directement concernées, si ce n'est à travers les objets sociaux qu'elles se sont elles-mêmes données, à traîner devant des tribunaux français des dirigeants étrangers au titre d'actions faites hors de notre territoire, prend semble-t-il le contrepied de cette tradition.

Ensuite, pourquoi toujours cibler l'Afrique ? Il y a encore en France une habitude consistant à regarder de (très) haut et avec une certaine condescendance le continent noir. Vieux relents de colonialisme ? Sentiment paternaliste encore enraciné dans l'inconscient ? Difficile à dire. Ce qui est sûr en revanche est qu'il est bien rare de voir quelque commentaire positif qui encourage nos amis africains. Pourquoi ne pas souligner, par exemple, les efforts réels du président congolais Denis Sassou Nguesso à préserver la forêt primaire équatoriale, au bénéfice de tous, alors même qu'ailleurs elle disparaît, brûlée en Asie du Sud-Est et massacrée en Amazonie ?

Comment aussi ne pas voir la formidable modernisation de la Guinée équatoriale sous l'impulsion de son président Teodoro Obiang ? Aujourd'hui, l'ancienne Guinée espagnole prend de fait des allures de petite Californie : infrastructures modernes jusque dans les coins les plus reculés du pays, dizaines de milliers de logements sociaux construits et distribués aux plus démunis, hausse du niveau de vie... Si une relative cécité bien commode prévaut encore en France, les Africains eux ne s'y trompent pas qui viennent en masse chercher un meilleur cadre de vie dans cette petite nation pétrolière.

Enfin, au dire de leurs détracteurs, certains dirigeants africains auraient acquis de manière suspecte (entendez par là en confondant cassette personnelle et deniers publics) des biens immobiliers en France. Peut-être. Mais pourquoi alors ne pas dénoncer aussi tous ces dirigeants arabes, saoudiens ou issus du golfe Arabo-Persique, reçus avec tous les honneurs en France et qui acquièrent à tour de bras, en France et ailleurs en Occident, propriétés luxueuses, anciens palais de (notre) République, voitures de luxe ?

Qui plus est, des dirigeants arabes qui, officiellement proches de nous, financent parallèlement une multitude de groupuscules islamistes radicaux dont certains sont clairement terroristes. Où sont là les bonnes consciences moralisatrices ? Aucune dénonciation. Le silence peut parfois aussi être assourdissant. Il est vrai qu'il est plus aisé de s'attaquer à de

petites nations, encore jeunes et jugées plus influençables, qu'à des pays stratégiques et jugés importants.

A l'aune d'un monde de plus en plus multipolaire, où l'emprise économique et politique de la France et de l'Europe se contracte, s'ériger en chantre d'une morale voulue par certains universelle, revient à se fourvoyer. Que la France d'abord se concentre sur elle-même, se réforme, soit vertueuse et irréprochable. Le temps des bons et mauvais points à distribuer viendra ensuite

Pascal LOROT

***Le nouvel Économiste* – N°1587 – 3 novembre 2011**